



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Côte-d'Or

Pôle des unités d'enseignement de la Côte-d'Or

Référence de l'arrêté :
arr. n° CS – 2022-04

ARRÊTÉ

portant modification de la carte scolaire
dans l'enseignement du premier degré public de Côte-d'Or
pour l'année scolaire 2022-2023

La directrice académique des services de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or

- VU** la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** le code de l'éducation, notamment les articles D211-9 et R235-11,
- VU** le décret 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique,
- VU** l'avis du comité technique académique du 27 janvier 2021 fixant les moyens d'enseignement du 1^{er} degré du département de la Côte-d'Or au titre de l'année scolaire 2021-2022,
- VU** l'avis des maires concernés,
- LES** comités techniques spéciaux départementaux réunis les 26, 28 janvier et le 3 février 2022,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 8 février 2022,
- LES** comités techniques spéciaux départementaux réunis les 21 et 23 juin 2022,
- LE** conseil départemental de l'éducation nationale réuni le 30 août 2022.

ARRÊTE :

TITRE I : IMPLANTATIONS D'EMPLOIS

ARTICLE 1 les emplois suivants sont attribués à compter du 1^{er} septembre 2022 à titre provisoire pour l'année scolaire 2022-2023 :

0211783Z	E.E.	CHENOVE BOURDENIERE	13 ^{ème} classe ordinaire
0211057K	E.M.	CHENOVE EN SAINT-JACQUES	7 ^{ème} classe ordinaire
0211569S	E.E.	DIJON ALSACE	7 ^{ème} classe ordinaire
0211789F	E.M.	LONGVIC PAUL EMILE VICTOR	5 ^{ème} classe ordinaire
0211488D	E.M.	POUILLY-EN-AUXOIS LE COLOMBIER	5 ^{ème} classe ordinaire
0212139L	E.M.	ROUVRES-EN-PLAINE	3 ^{ème} classe ordinaire

ARTICLE 2 La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Côte-d'Or est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Côte-d'Or.

Dijon, le 30 août 2022

La directrice académique des services de
l'éducation nationale, directrice des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Côte-d'Or



Pascale Coq